



## Conditions générales de ventes

### ARTICLE 1- RESPONSABILITE

Xiliane ne saurait être tenu responsable de toute inexécution du contrat qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, de problèmes d'importation ou d'exportation, de grève.

### ARTICLE 2- DELAIS DE LIVRAISON

Les délais sont simplement indicatifs et non impératifs. Les retards de livraison, ne peuvent, quelle que soit leur durée, donner lieu à aucune annulation de commande, pénalité, ni indemnité quelconque étant entendu que nous nous efforçons constamment d'éviter les retards.

### ARTICLE 3- DELAIS DE PAIEMENT

Sans mention particulière les factures sont payables au jour de la livraison du produit ou de la prestation.

Dans le cas de commande de matériel ou de réalisation de certaine prestation de services, XILIANE France peut exiger un paiement de tout ou partie de la facture au jour de la commande.

Dans le cas de commande de licences, elles seront transmises au client uniquement après avoir reçu le règlement complet de celle-ci.

Les abonnements des prestations de services, accès téléphonique et internet sont dus en début de période.

Dans le cas d'utilisation des prestations de téléphonie VOIP, une provision pourra être exigée.

En cas de non-respect du délai de paiement Xiliane France peut suspendre ses prestations, supprimer les remises commercial et autres rabais exceptionnels accordé et peut exiger le paiement des intérêts légaux ainsi qu'une pénalité de retard pouvant aller jusqu'à 5% / mois sur le montant hors taxe non réglée.

La résiliation anticipé du contrat pour non paiement entraine la facturation de l'intégralité des montants due jusqu'à la date de fin du dit contrat ou de la période d'engagement.

Conformément à la loi (c. com art L.441-6) « les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire »

### ARTICLE 4 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément entendu que les marchandises achetées demeurent la propriété de XILIANE France jusqu'au paiement intégral de celle-ci.

Dans le cas du non-paiement de tout ou partie d'une facture, Xiliane France se réserve le droit de récupérer le matériel vendu et de demander des dommages et intérêts pour son utilisation.

### ARTICLE 5- DUREE D'ABONNEMENT

Sans mention particulière, les prestations, sont fournies pour une durée d'engagement de 24 mois, renouvelable par tacite reconduction.

Les services (Téléphonie, internet, TPE), sont soumis, une fois la 1ere période d'engagement passé, à un préavis de résiliation de 3 mois.

#### ARTICLE 6– Règlement des litiges

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent avant toute action judiciaire de rechercher une solution amiable.

Les parties conviennent que tout litige né du présent contrat relève de la compétence exclusive des juridictions de PARIS (FRANCE).

#### ARTICLE 7– Garantie

La durée de la garantie de chaque produit est indiquée sur la facture. Tous articles sans mention sont considérés sans garantie.

Les termes de la garantie sont exprimés comme suit :

- 6 mois P = 6 mois uniquement sur les pièces
- 12 mois PM = 12 mois pièces et main d'œuvre.
- 6P/12M = 6 mois sur les pièces et 12 sur la main d'œuvre

Sauf acceptation écrite de la part de XILIANE France, toute garantie se voit annulée en cas d'intervention externe à la société XILIANE France.

Dans le cas d'un article garanti directement par le constructeur, XILIANE France fournira au client les documents nécessaires ainsi que le no de téléphone à contacter pour faire marcher la garantie.

Aucune garantie ne sera valable dans les cas suivants :

- usure normale due à une utilisation abusive du matériel.
- Détérioration du no de série ou des étiquettes de protection des vises de montage
- Détérioration du produit due à un autre matériel.
- Mauvaise utilisation du matériel ou négligence d'entretien
- Réparation, modifications ou transformation.
- Non-respect des prescriptions du vendeur ou de l'installateur.

#### ARTICLE 8– Dommages et intérêts

Xiliane France ne peut être tenu pour responsable des éventuelles pertes de données due à mauvais fonctionnement, à une mauvaise utilisation ou à une panne de matériel, par conséquent aucune action en dommage et intérêts ne pourra être faite à l'encontre de XILIANE France.

Les présentes conditions générales de ventes sont réputé lu est acceptées par le client avant toutes commande de services ou matériel, elles peuvent être consultées à l'adresse suivantes : <http://www.xiliane.fr/cgv.pdf>